

DELIBERATION DDB2026_009

Nombre de membres du bureau	
en exercice	55
Présents	39
Votants	47
Pouvoirs	8

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 23 janvier 2026

LE 29 janvier 2026, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence
de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS "CANUT" - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MARTY, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. CURNIL, M. LACOSTE, M. REYNET, M. TALLET, M. MALLET, M. SERRE, M. BOURGEOIS

POUVOIR(S) :

Mme CHABREYROU donne pouvoir à M. LECOMTE

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE

M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU

M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC

M. BIDAUD donne pouvoir à M. AUZOU

M. ROLLAND donne pouvoir à M. CHANTEGREIL

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS "CANUT" - POINT DELIBERANT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant que la mutualisation des achats constitue un levier essentiel pour optimiser la performance économique de la commande publique. Afin de répondre aux besoins des collectivités territoriales en matière de numérique et de télécommunications, une centrale d'achat dédiée a été créée : la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Considérant que créée en 2023 sous forme associative, la CANUT propose aux collectivités, bailleurs sociaux et établissements publics des conditions d'achat préférentielles via des accords-cadres conformes au Code de la commande publique ainsi que :

- Une gestion simplifiée des marchés et des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation des intérêts des adhérents auprès des titulaires,
- Des interlocuteurs dédiés, garantissant réactivité et accompagnement.

Que l'adhésion n'impose aucune exclusivité et peut être résiliée à tout moment.

Le Grand Périgueux, adhérent depuis 2024, a déjà bénéficié des services de la CANUT pour : l'acquisition de matériel neuf et reconditionné, la souscription d'abonnements en télécommunications, le renouvellement des outils collaboratifs, l'acquisition d'une solution de GRU ... le tout à des conditions tarifaires particulièrement avantageuses. Le renouvellement de cette adhésion apparaît pleinement justifié afin de préserver ces bénéfices et de maintenir ces avantages aux communes membres du territoire.

Que l'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants :

Établissement seul < 500 employés		Groupement < 50 structures	
Nbr de marchés	Coûts annuels (ht)	Nbr de marchés	Coûts annuels (ht)
1 ^{er} marché	300 €	1 ^{er} marché	1500 €
2 marchés (remise de 20%)	480 €	2 marchés (remise de 2%)	2940 €
3 marchés (remise de 30%)	630 €	3 marchés (remise de 4%)	4320 €
4 marchés (remise de 40%)	720 €	4 marchés (remise de 6%)	5640 €
5 marchés (remise de 45%)	825 €	5 marchés (remise de 8%)	6900 €
6 marchés (remise de 50%) = PLAFOND	900 €	6 marchés (remise de 10%) = PLAFOND	8100 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉ

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le :
ID : 024-200040392-20260129-DDB2026_009-DE

- Approuve le renouvellement de l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires et à prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre ;
- Autorise le Président à réaliser et suivre le processus de souscription aux marchés auprès de la CANUT.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 05/02/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 05/02/2026	Périgueux, le 05/02/2026
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 